CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 09 septembre 2025

Convocation : le 02 septembre 2025
Le **MARDI NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :
AGOSTO Claude, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle
Étaient excusés : BESNARD Jean-Philippe
Pouvoir : BESNARD Jean-Philippe à BRUNEAU Xavier
Étaient absents :
La majorité du conseil municipal est représentée.
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 01 JUILLET 2025 ET DU 12 JUILLET 2025

Les comptes rendus des deux derniers conseils municipaux sont approuvés à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Installation d'une citerne à gaz à l'église**

Suite à l'installation d'une citerne souterraine à gaz début juillet 2025, il est présenté le devis de plomberie pour le raccordement du réservoir à l'église.

Devis BRIERE	1 572,00 €HT	⇒	1 886,40 €TTC
Devis SASCA	3 445,14 €HT	⇒	4 134,17 €TTC

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le devis de l'entreprise BRIERE.

Les agents communaux creuseront la tranchée avant l'intervention du plombier.

- **Réfection du château d'eau**

Comme prévu, les travaux ont débuté le 1er septembre 2025. À ce jour, de nombreuses reprises du mur extérieur ont été effectuées ainsi que l'isolation du dôme.
Il reste à déterminer les couleurs du ravalement. Après échanges et suivant les conseils de l'entreprise TEOS, le choix du conseil municipal se porte sur les RAL CH10F30 et CH10F31.

- **Réfection de la salle des 4 vents**

La première réunion de chantier s'est tenue le mercredi 03 septembre 2025.
Le constat d'huissier de l'état du bâtiment avant travaux a été réalisé le jeudi 04 septembre 2025.
La prochaine réunion de chantier aura lieu mardi 16 septembre 2025 à 9h00.

Monsieur le Maire souligne qu'il a été rappelé aux entreprises l'exigence de la fin des travaux pour la fin d'année 2025 maximum.

- **Travaux de voirie**

    - Rue de Chartres

Le chantier débutera le jeudi 18 septembre 2025.
Une réunion d'information destinée aux riverains concernés par les travaux est organisée jeudi 11 septembre 2025 à 20h30 à la mairie.
La prochaine réunion de chantier aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à 09h00

    - Cimetière

Les travaux de réfection des allées du cimetière et de réfection des trottoirs de la rue de Chartres sont réalisés par la même entreprise : COLAS. De ce fait, le prestataire enchainera le chantier du cimetière après celui de la voirie.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **GILSON & ASSOCIES**

    - Fin de l'engagement pour les travaux du cimetière

Le cabinet Gilson & associés, devenu OYA, a récemment pris contact avec la mairie concernant un acte d'engagement signé le 05 juillet 2022 relatif à l'étude de l'aménagement du cimetière pour un montant total de 9 650,00 €HT (soit 11 580,00 €TTC).
À ce jour, seul l'avant-projet a été réalisé et réglé par la commune pour un montant de 1650,00 €HT.
Considérant que l'ampleur des travaux envisagés en 2022 ne correspond plus aux objectifs de travaux 2025 et considérant le marché public récemment passé avec COLAS, il est proposé, d'un commun accord avec OYA de classer le dossier sans suite et sans pénalité.

Le conseil municipal approuve la décision de classement sans suite.

    - Appel à la garantie décennale pour la mare rue d'Orléans

Suite au conseil municipal du mois de mai pendant lequel, il a été soulevé le sujet du manque d'eau et de l'abondance de végétations dans la mare communale de la rue d'Orléans, il est suspecté que la couche d'imperméabilisation soit perforée.

Après recherches, la société ARPAJA, titulaire du marché avait sous-traité la prestation d'étanchéité à l'entreprise TMA. Bien que cette société n'existe plus aujourd'hui, après échanges, il est décidé d'intenter un recours directement auprès de l'assureur dans le but de faire appliquer la garantie décennale et de prendre contact avec le titulaire du contrat qui, malgré la sous-traitance de la prestation, demeure seul responsable vis-à-vis du maître d'ouvrage, conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

- **Renouvellement de la convention de contrôle assainissement collectif lors de vente**

La convention signée le 11 octobre 2022 entre Eure-et-Loir Ingénierie et la commune relative à la réalisation du contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières arrive à échéance au 31 décembre 2025.
Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026. Il est rappelé que les tarifs sont votés chaque année et transmis pendant le 4ème trimestre de l'année.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention à compter du 01/01/2026.

- **SAEDEL – Approbation du compte rendu annuel**

Le point à aborder n'étant pas complet, l'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de le reporter au prochain conseil municipal.

- **Présentation du nouveau règlement de location de la salle des 4 vents**

Le règlement d'utilisation des salles communales doit être actualisé et complété, le précédent règlement datant du 29 juin 2010. Les dispositions intégrées à ce nouveau règlement constitueront le cadre réglementaire indispensable au bon fonctionnement des établissements et contribueront à la satisfaction de tous les usagers.

Considérant la proposition présentée et préalablement transmise à chaque conseiller municipal, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur modifié.

- **Rappel des règles pour le prêt de matériel communal (Barnum, Tables et Bancs)**

Considérant le succès de la mise en place du prêt de matériel communal (barnum, tables et bancs), il convient d'actualiser et de compléter les règles qui s'y rapportent :
- L'emprunt de matériel est exclusivement réservé aux habitants et aux associations de la commune.
- Le matériel emprunté ne devra pas quitter le territoire communal.
- En aucun cas la commune n'assurera la livraison du matériel communal prêté.
- L'emprunteur devra veiller au bon séchage des bâches de barnum avant de les replier et de les restituer.
- En cas de dégradation, de non restitution ou de destruction du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.

- La commune de Ouarville dégage toutes responsabilités en cas de mauvaise utilisation du matériel mis à disposition ou de tout accident survenu avec ce matériel.

Il est également convenu que l'emprunteur prendra contact avec l'agent technique pour définir un créneau horaire dédié à l'emprunt le vendredi et le lundi.

À l'unanimité, les points abordés pour l'emprunt du matériel communal sont approuvés.

- **Transformation des ZRR en FRR**

Monsieur le Maire informe que la réforme visant à fusionner les anciennes zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZorCoMiR), dans un nouveau zonage "France ruralités revitalisation (FRR), a été adoptée en loi de finances pour 2024 et ajustée cette année, en loi de finances pour 2025.
Au 1er juillet 2024, les nouvelles zones "France ruralités revitalisation" sont ainsi entrées en vigueur.

La commune de Ouarville est classée FRR « socle ». Ce zonage en vigueur depuis le 1er juillet 2024, concerne les communes classées en zone FRR auxquelles s'ajoutent les communes bénéficiaires du zonage FRR recensées dans les arrêtés de classement du 19 juin 2024 et du 14 avril 2025.

FINANCES

- **Décision modificative n°4 – Budget Bézègue**

Suite à l'avenant EUROVIA validé lors du conseil municipal du 27/05/2025 (parking restaurant première tranche), la dernière facture (DGD) a été reçue mais les provisions budgétaires en investissement sur le budget de la Bézègue sont insuffisantes pour la somme totale due : 5 771,64 €TTC.
De ce fait, il est nécessaire de déplacer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement (5 800€).
* section fonctionnement en dépenses :
- chapitre 011- compte 622 : -5 800€
- chapitre d'ordre 023 (virement section d'investissement): + 5 800€
* section investissement en recettes :
- chapitre d'ordre 021 (virement de la section de fonctionnement): +5 800€
* section investissement en dépenses :
- chapitre 23 – compte 231 : + 5 800€

À l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

FESTIVITÉS

- **Préparation du Bric à Brac**

À ce jour, le *Comité d'animation de la route du blé* compte 50 inscrits permettant l'occupation d'un peu plus d'un trottoir. Il est rappelé que pour cette occasion, le restaurant et la boulangerie seront ouverts.

De plus, un camion pizza et un camion de churros seront présents. La buvette sera installée devant la mare ainsi que l'estrade. Des animations sont prévues (démonstration des sapeurs-pompiers de Ouarville, exposition de véhicules de collection, structures gonflables, représentation des majorettes *Les Féerie's*, spectacle de *Voves Danse & Country*, participation de l'*Harmonie Municipale* de Voves).

- **Balades olfactives théâtralisées**

Monsieur le Maire rappelle que deux visites olfactives théâtralisées *Fragment de nos vies, senteur de nos villages* auront lieu samedi 20 septembre 2025, à 11h00 et à 14h30. Ces prestations sont intégralement financées par la communauté de communes Cœur de Beauce. La compagnie *du TIR et la Lyre* se rendra ensuite à Janville pour deux visites le dimanche 21 septembre 2025.

- **Date repas des ainés**

Considérant la fermeture pour travaux de l'espace des 4 vents jusqu'à la fin d'année 2025, il est proposé de reporter le repas des ainés au dimanche 8 février 2026 avec le programme habituel.

- **Animation de Noël pour les enfants**

Considérant la fermeture pour travaux de l'espace des 4 vents pour toute la fin de l'année 2025, il ne pourra pas y avoir de spectacle de Noël cette année. De ce fait, il sera offert un tour en calèche aux enfants de l'école le vendredi 12 décembre 2025 de 13h30 à 16h30.

Devis PAFFRATH Pascal Prestation attelage 2 chevaux
541,67 €HT ⇒ 650,00 €TTC

À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Présentation de divers devis validés**
    - Local 8 rue de Chartres :

Suite aux importantes pluies orageuses survenues récemment, des dégâts ont été constatés dans le local rue de Chartres. Ces intempéries, répétées et exceptionnelles, ont entraîné la détérioration brutale du scellement extérieur de la cheminée laissant place à des infiltrations d'eau importantes et soudaines impactant la peinture à l'intérieur. Faisant suite à un évènement climatique, le sinistre a été déclaré auprès de *Groupama*, assureur de la commune.

Afin d'appuyer le dossier de sinistre, un devis de remise en état intérieur et extérieur a été demandé à la société *ETS LE CLAINCHE*. Ce devis s'élève à 1 062,00 €HT soit 1 168,20 €TTC.

Le 08/09/2025, l'assureur a informé que la commune ne percevrait pas d'indemnisation au titre du contrat d'assurance car il apparait que les dommages sont survenus progressivement, dans le temps, et non de manière soudaine, fortuite à une date fixe ; le caractère accidentel ne peut être retenu.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recours sera effectué auprès de *Groupama* dans le but de contester cette décision.

- Contrôle des hydrants

La société JSI va procéder au contrôle réglementaire des hydrants de la commune.
Le devis proposé est de 700,00 €HT soit 840,00 €TTC.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté.

- **Pluie orageuse du 20 août – Travaux à envisager**

Les fortes précipitations tombées récemment ont mis en évidence certains points d'attention :

- Les buses d'arrivée d'eau de la mare de la rue de Paris sont couvertes de terre et la mare est encombrée, ce qui impacte fortement l'évacuation des eaux pluviales.
- Les pompes de relevage de la rue de Chartres rencontrent des dysfonctionnements ; l'une ne fonctionne pas correctement et l'autre disjoncte souvent. Pour une bonne évacuation des eaux pluviales, une intervention manuelle est fréquemment nécessaire. Il faut envisager de les réviser.
- La mare du hameau de Ensonville a débordé pendant près de 24 heures mettant en évidence un souci de gestion de rejet des eaux pluviales des bâtiments alentours. Il est rappelé que les eaux pluviales doivent être gérées sur les terrains recevant des constructions.

- **Travaux de voirie 2026**

Dans un contexte de restriction budgétaire, le Conseil Départemental demande de communiquer les travaux envisagés en 2026 avant fin septembre 2025. Après réflexion, aucuns travaux répondant aux critères évoqués ne sont envisagés.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la réunion de préparation du prochain numéro du *Moulin à paroles* aura lieu de vendredi 3 octobre 2025 à 17h30.

- Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers est invité à un dîner au restaurant *La Table Gourmande* offert par la commune le vendredi 10 octobre 2025. Une participation sera demandée pour les conjoints des conseillers.

- Considérant la demande d'un locataire de la résidence du Moulin suite à la présence d'un nid de guêpe à son domicile, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation de prise en charge par le propriétaire du coût de la main d'œuvre dans le cadre de l'intervention d'un professionnel.

Montant total de la facture totale :	109,09 €HT			
Produit	18,10 €HT			
Main d'œuvre	90,99 €HT	soit	100,09 €TTC	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement au locataire de cette intervention à hauteur de 90,99 HT.

- Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Ouarville qui a eu lieu lundi 8 septembre 2025. L'amicale compte organiser un évènement pour le téléthon et souhaite être associer à la commune pour la célébration du 14 juillet 2026 avec une soirée Guinguette à l'espace des 4 vents en respectant le programme communal habituel. Pour mettre en place cette association, certains points sont encore à étudier.

- La première rencontre avec le cabinet NARTHEX concernant la ferme Ferrière a eu lieu. Le but de cette réunion était d'organiser les modalités de l'étude et de définir les objectifs principaux attendus. Un premier retour du programme envisagé sera effectué au mois d'octobre.

- Claude AGOSTO et Gérard CLAVIER évoquent la nécessité de réguler la circulation aux abords de l'école. Différentes solutions sont envisagées, notamment l'éventualité d'installer un feu tricolore pédagogique, un panneau 'STOP' ou un panneau 'CEDEZ LE PASSAGE'.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'accueil d'Ann SIEBEN, pèlerine américaine sur les pas de Saint Martin, qui souhaiterait faire étape à Ouarville le mardi 04 novembre 2025. Elle sera accueillie par un représentant de la commune et sera hébergée par une administrée de la commune et représentante de la paroisse.

- Bruno ORSINI invite les membres du conseil municipal à une visite du chantier de reconstruction de la SAS ORSINI, mercredi 10 septembre Rendez-vous à 18 h sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.
La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 07 octobre 2025.